

06 sep 2012 -15:42

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2012](#)

Contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, G1 et G2 pour l'année civile 2013.

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, G1 et G2 pour l'année civile 2013.

Les contributions pour l'année civile 2013 sont indexées de 3,18 % par rapport à l'année civile 2012. Il s'agit de l'inflation calculée sur une base annuelle entre avril 2011 et avril 2012 :

- licence de classe A : 19.035 euros
- licence de classe A+ : 19.035 euros
- licence de classe B : 9.517 euros
- licence de classe B+ : 9.517 euros
- par jeu automatique de classe A : 615 euros
- minimum pour exploitation jeux automatiques de classe A : 18.523 euros
- licence de classe C : 645 euros
- licence de classe C octroyée avant le 1er janvier 2011 : 129 euros
- licence de classe E (entretien, réparation ou équipement) : 3.174 euros
- licence de classe E (placement, par tranche de 50 appareils) : 1.587 euros
- licence de classe F1 : 10.862 euros
- licence de classe F1+ : 10.862 euros
- licence de classe F2 dans établissement de classe IV : 3.258 euros
- licence de classe F2 en dehors établissement de classe IV : 1.629 euros
- jeux automatiques dans établissement de classe IV : 384 euros
- licence de classe G1 : 19.035 euros
- licence de classe G2 : 106 euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>